

Marie Moret à Molines père et fils, 25 juillet 1897

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation1 p. (292r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamolistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Molines père et fils, 25 juillet 1897, Équipe du projet FamiliLettres (Famolistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46792>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famolistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famolistère

Destinataire[Molines père et fils](#)

Lieu de destinationPlace de la Salamandre, Nîmes (Gard)

Description

RésuméÀ propos de la cession par madame veuve Laporte de son imprimerie : Marie Moret demande à Molines père et fils des informations sur la valeur du fonds et sur les chances de madame Laporte de trouver un acquéreur sérieux ; demande

de lui indiquer des imprimeurs de Nîmes dignes de confiance.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées [Roger et Laporte](#)

Lieux cités [Nîmes \(Gard\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise Familiale
25 juillet 1897

Messieurs Molins père et fils,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 5 courant et de vous prier de bien vouloir, si possible, me donner les renseignements suivants :

La maison Veuve Laporte qui depuis 4 à 5 ans imprime mon journal *Le Devoir*, est en transformation. Je voudrais bien savoir quelle est sa réputation sur la place au point de vue de la valeur du fonds à céder et, conséquemment, si elle a chance de trouver un acqué-

reur sérieux, offrant des garanties de solidité financière, capacité professionnelle, etc.

Nous m'obligerez. Messieurs, en me indiquant quelques maisons de mêmes dignes de toute confiance et pouvant être classées au premier rang sans le rapport des mérites ci-dessus mentionnés.

Veuillez comater. Messieurs, sur toute ma discrétion. Je vous remercie vivement et s'avance de votre réponse et vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de toute ma considération
Marie Godin